

A R R Ê T É

**portant délégation de signature de la
Présidente de Nantes Université à la
Responsable du Service 1 –
Cosmétologie de l'UFR Sciences
Pharmaceutiques et Biologiques**

DAJ-2022.01.01.88

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Education ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

VU l'élection de Madame Carine BERNAULT en tant que Présidente de Nantes Université au Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à **Madame Laurence COIFFARD**, Professeur des Universités, Responsable du Service 1 Cosmétologie de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques, pour la signature des documents financiers, relevant des activités du Département, en termes de constatation des droits et obligations ; liquidation des recettes et émission des ordres de recouvrer ; bons de commande, engagements, liquidation et ordonnancement des dépenses, dans la limite de 1 000 € HT et dans le respect de la procédure adaptée des marchés publics.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2022, de sa transmission au Recteur, Chancelier des Universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la déléguante ou des fonctions de la délégataire au titre desquelles la présente délégation est accordée.

ARTICLE 3 : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte trimestriel au Doyen de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques ainsi qu'à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans la composante et le département en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

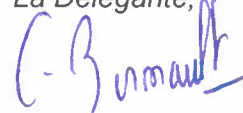
ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 17 décembre 2021

Vu et pris connaissance

Le 9/3/22

La Délégente,



Carine BERNAUT,
Présidente de Nantes Université

La Délégate,



Laurence COIFFARD

*Responsable du Service 1 Cosmétologie de l'UFR des
Sciences Pharmaceutiques et Biologiques*

Notifié au Recteur le : 03/01/2022

Affiché le : 03/01/2022

Publié le 03/01/2022